

3 mai 2016

Le 13 mai prochain le Conseil National des Barreaux lance une web série pour en finir avec l'image faussée des avocats

8 films d'environ une minute chacun pour découvrir les compétences des avocats en conseil comme en défense et l'étendue de leurs services.

Cette première série lancée en presse écrite et en TV puis diffusée toute l'année sur le web s'accompagnera de la mise en ligne d'un nouveau site grand public, www.avocat.fr, qui permettra de se renseigner sur les thématiques juridiques abordées dans chacun des épisodes.

Articulée autour d'un personnage central, Lola, jeune femme active et pétillante, la web série inscrit résolument l'avocat dans le quotidien des Français : « *nous avons souhaité consacrer chaque épisode à un cas de figure différent, auquel particuliers, chefs d'entreprise, collectivités ou associations peuvent être confrontés de manière courante* », affirme Michèle Tisseyre, Présidente de la commission Communication du CNB. Par exemple les deux premiers épisodes, diffusés à partir du 13 mai prochain, sont consacrés à des domaines de compétence de l'avocat méconnus, ceux de la création d'entreprise et de l'économie collaborative.

« *A l'inverse de la perception habituelle de l'avocat, qui est souvent considéré comme un défenseur auquel on fait appel en cas de problème et en urgence, cette web série met en lumière le rôle de l'avocat qui accompagne et qui prévient les problèmes* », précise Pascal Eydoux, Président du CNB. Idée résumée par une nouvelle signature qui donne également son nom à la série : « *Jamais sans mon avocat* »

Le lancement de cette web série sera annoncé dans la presse quotidienne nationale et régionale à partir du 12 mai et ses deux premiers épisodes seront diffusés en télévision sur TF1, BFM TV et BFM Business à partir du 13 mai.

Huit épisodes seront tournés chaque année pendant trois saisons et diffusés à raison de deux par mois sur avocat.fr, Youtube et Facebook. Le nouveau site grand public du CNB, www.avocat.fr,

support de la campagne donnera accès à des fiches pratiques en lien avec les thématiques de chaque épisode. Enfin, il sera prochainement enrichi d'une plate-forme de consultation en ligne qui permettra de rechercher et de contacter facilement un avocat.



Contact presse

Constance Descotes – constance.descotes@clai2.com – tel : 01 44 69 30 37 – 07 77 26 24 58
Ségolène Redon – segolene.redon@clai2.com – tel : 01 80 50 53 40 – 06 66 16 70 73

À propos du Conseil national des barreaux

Le Conseil national des barreaux (CNB), établissement d'utilité publique créé par la loi n° 90-1259 du 31 déc. 1990, est l'institution représentative de la profession d'avocat.
cnb.avocat.fr